Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-Direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches** **Bureau de la pisciculture et de la pêche continentale** Adresse : 3, place de Fontenoy 75700 Paris 07 SP Suivi par : Édith MÉRILLON / Marie-José LLEDO Tél. : 01 49 55 54 86 Fax : 01 49 55 82 00 NOR : AGRM0921408C	**CIRCULAIRE** **DPMA/SDAEP/C2009-9624** **Date: 15 septembre 2009**

Nombre d'annexe :0

Date de mise en application : immédiate

Objet : Circulaire «mesures aqua-environnementales» du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

Base juridique : circulaire DPMA/SDAEP/C2009-9606 du 21 avril 2009 relative aux «mesures aqua-environnementales» du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)

Résumé : Cette circulaire modifie la date de dépôt des dossiers relatifs aux mesures aqua-environnementales du FEP en 2009.

Mots clés : mesures aqua-environnementales - FEP

Destinataires	
Pour exécution : - Mme et MM. les Préfets de région - Mmes et MM. les Préfets de département - Mmes et MM. les Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt - Mmes et MM. les Directeurs Départementaux de l'Équipement et de l'Agriculture - Mmes et MM les Directeurs régionaux et interrégionaux des affaires maritimes - Mmes et MM les Directeurs départementaux et interdépartementaux des affaires maritimes - Monsieur le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement	Pour information : - Mmes et MM. les Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - MEEDDM, Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Cette circulaire modifie la circulaire DPMA/SDAEP/C2009-9606 du 21 avril 2009 relative aux «mesures aqua-environnementales» du Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Cette modification concerne la date de dépôt des dossiers pour 2009.

Les pisciculteurs souhaitant déposer leur demande d'engagement dans les dispositifs MAquaE en 2009 disposent d'un délai supplémentaire d'un mois. La **date limite de dépôt** de cette demande est reportée au **15 octobre 2009**.

Loïc LAISNÉ

Directeur adjoint des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture